



DEP DEAT
DECD/SPEM-SCP-SMVD - DPED/SEET -
DEAT/SAT - DESRI/SRTA
Alain GELDRON – Virginie ROCHETEAU

LES ACTIONS DE L'ADEME POUR SOUTENIR LA TRANSITION VERS L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Illustration 2015

Le présent document, sans prétendre à l'exhaustivité, fait un Inventaire à la fin du premier trimestre 2015 des actions soutenues ou réalisées récemment (dans les deux ou trois dernières années) ou en cours à l'ADEME dans le champ de [l'Économie Circulaire](#). De multiples actions, dans différents domaines, pouvant contribuer à l'économie circulaire ne sont pas reprises ou détaillées ici. Nous renvoyons le lecteur aux liens contenus dans ce document ou plus généralement au [site internet de l'ADEME](#).

1. L'approvisionnement durable en ressources

[L'approvisionnement durable en ressources](#) s'appuie sur les conditions adaptées de leur exploitation au travers de la prise en compte de :

- La pérennité des ressources qu'elles soient renouvelables ou non permettant de satisfaire les besoins des générations futures ;
- Conditions éthiques et sociales de la production pour le respect de l'individu ;
- Conditions environnementales de la production pour ne pas dégrader, notamment de façon irréversible, la planète.

Sa généralisation relève cependant avant tout de la prise en compte de tous ces facteurs, avec d'autres, dans les politiques d'achats de tous les acteurs économiques. Ceci concerne notamment les achats de matières premières mais aussi de produits ou de services, dont la logistique.

Dans ce cadre l'approvisionnement en matières premières de recyclage ou renouvelables est à privilégier de par leur moindre impact environnemental.

L'Agence œuvre à la promotion des achats responsables professionnels (privés et publics).

Les achats représentent en moyenne 50 % du chiffre d'affaire des entreprises. La fonction achats, au cœur du fonctionnement de l'entreprise, est un levier stratégique de sensibilisation et de changement des pratiques, tant en interne qu'en externe sur l'ensemble de sa chaîne de valeur.

Dimensionner ses achats au juste besoin, intégrer des critères environnementaux et sociaux dans une logique de cycle de vie des produits et services, raisonner en coût global : la démarche aboutit à économiser les ressources, à limiter les impacts environnementaux, à optimiser ses achats. Elle est un axe structurant d'une politique de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et d'amélioration de la performance économique : gains économiques, maîtrise des risques, image, innovation...

La commande publique représente quant à elle 10% du PIB, soit près de 150 milliards d'euros. C'est un levier efficace pour faire évoluer les marchés et développer conjointement offre et demande de produits à moindres impacts sur l'environnement (éco-conception, écolabel européen). [Un Plan national d'action pour des achats publics durables](#) a été publié en mars 2015 dans l'objectif d'organiser les actions nationales en faveur de l'achat public durable et de fédérer les différents acteurs en charge de l'achat public au sein de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics hospitaliers.

Outil au service des politiques territoriales, les bonnes pratiques d'achats, de biens, de services, de logistique ou de travaux, plus responsables professionnels participent ainsi à la mise en relation des acteurs du tissu économique local (acheteurs, fabricants, fournisseurs, entreprises, PME, collectivités) et au déploiement d'une logique d'économie circulaire au sein des territoires.

- Contribution à la construction et aux réflexions sur le sujet

L'ADEME participe aux travaux du Groupe d'Etude des Marchés « développement durable » (GEM-DD) du Ministère de l'économie, Service des Achats de l'Etat (SAE). Un groupe de travail traite de la commande publique et du changement climatique, un second de la prise en compte du coût global, en vue de la publication de deux notices fournissant des recommandations aux acheteurs publics.

L'ADEME a lancé une étude d'analyse des impacts de la mise en œuvre d'une politique d'achats responsables en entreprises (résultats juin 2016).

- Outils nationaux

Boîte à outils « Achats responsables » : des achats privés pour déployer une démarche d'achats responsables au sein de l'entreprise, qu'elle soit une PME ou un grand groupe en téléchargement sur ademe.fr.

Boîtes à outils « achats de travaux » : pour permettre aux acheteurs publics ou privés d'améliorer leurs processus d'achats dans le secteur des travaux.

- [pour les entreprises](#)

- [pour les collectivités](#)

- Soutien aux acteurs

Soutien au développement des réseaux territoriaux d'acheteurs « Commande publique et développement durable » (15 régions couvertes) et à leur fédération au sein de l'inter-réseau national animé par le ministère de l'Ecologie (www.achatsresponsables.com).

Accord cadre ADEME-ANRU : pour la prise en compte des achats plus responsables dans les marchés prenant en compte les déchets du BTP.

- Sur le terrain

Soutien à la mise en place et à l'animation de réseaux régionaux d'acheteurs publics responsables par le biais des directions régionales impliquées sur le sujet.

Par exemple en Aquitaine, soutien à l'animation du [réseau d'acheteur public 3AR](#), actions de formation auprès des acheteurs privés, accompagnement du secteur agro-alimentaire ([opération ARA](#)), partenariat avec Valdelia (mobilier professionnel).

National

Soutien méthodologique et financier aux projets locaux de sensibilisation et d'expérimentation liés à la consommation responsable.

Appel à candidature pour des opérations de construction exemplaires en matière de déchets (La Réunion)

Etude de la réalité des chantiers dit « à faibles nuisances » – focus sur le thème « déchets » (PACA).

2. L'éco-conception et la production efficace en ressources.

• L'éco-conception

Par définition, [l'éco-conception](#) est une approche circulaire : elle s'intéresse à l'ensemble du cycle de vie d'un procédé, d'un produit ou d'un service pour en minimiser les impacts environnementaux.

Par exemple, cette démarche permet de concevoir différemment un produit afin d'en diminuer l'intensité matière, de faciliter le réemploi, la réparation, le recyclage ou le remanufacturing, ... Cette approche s'appuie sur une vision multicritères des enjeux environnementaux et permet d'éviter les transferts de pollution d'un enjeu à l'autre. Par exemple, on pourra concevoir un nouveau produit pour boucler le cycle matière du dit produit tout en évitant une augmentation de la consommation d'énergie à l'une ou l'autre des étapes du [cycle de vie](#).

▪ *Contribution à la construction et aux réflexions sur le sujet*

Depuis l'élaboration de la première norme internationale (ISO 14062) sur le sujet de l'éco-conception en 2003 à laquelle l'ADEME a fortement contribué, l'agence est très active dans la diffusion et la promotion de la démarche :

- Soutien au comité de normalisation X30U et à l'élaboration de nouvelles normes (ISO 14006, NF X 30-264...)
- Soutien à des secteurs professionnels pour élaborer des méthodologies d'application (NF P 01-005 pour la mécanique, des guides ou logiciels d'éco-conception pour le cuir, l'ameublement, le textile, ...)

Par ailleurs, l'ADEME contribue de façon active aux travaux sur [l'affichage environnemental](#) en France et au niveau européen. Cette ambition devrait, sous certaines conditions, être un réel moteur pour l'éco-conception.

Un travail similaire est mené par l'agence sur [l'Ecolabel européen](#) qui permet notamment à une entreprise de structurer sa démarche d'éco-conception. Lors de la construction des référentiels de l'Ecolabel européen, l'ADEME apporte son expertise et anime les débats entre les parties prenantes en France en vue de construire et faire valoir la position française auprès de la Commission Européenne.

▪ *Outils nationaux*

Parmi les outils auxquels l'ADEME contribue, on compte :

- les normes des séries ISO 14060 – ISO 14020 et ISO 14040, ISO 14006,
- les réglementations basées sur les REP incluant des exigences d'éco-conception,
- la directive ErP (Energy related Products) et ses mesures d'exécutions dont le nouveau projet d'évolution vise à prendre en compte l'efficacité matières et la durabilité des produits, ...

L'ADEME propose des outils opérationnels pour faciliter le passage à l'action :

- Un tableur Excel facile à utiliser, basé sur la notion de cycle de vie : [le Bilan Produit](#) qui permet à une entreprise de faire une évaluation des impacts environnementaux des produits qu'elle fabrique pour découvrir les motivations à initier une démarche d'éco-conception.
- [Un annuaire des ressources de l'éco-conception](#), qui recense les informations utiles à toute entreprise qui souhaiterait se lancer dans une démarche d'éco-conception. Cet outil Excel est diffusé gratuitement sur simple demande et permet d'accéder à l'ensemble des ressources identifiées en France par l'ADEME dans le domaine de l'éco-conception :
- outils, formations, acteurs ayant développé des outils logiciels ou guides d'accompagnement généralistes ou sectoriels, retours d'expérience et opérations collectives.

En se basant sur les données recensées dans cet annuaire, les deux rapports du Panorama des ressources de l'éco-conception en France dressent un état des lieux du déploiement actuel de l'éco-conception, sous forme de cartographies, d'analyses comparatives ainsi qu'une synthèse et des pistes de réflexion. Ces rapports sont disponibles ci-dessous :

- [Outils et formations en éco-conception](#),
- [Contacts, retours d'expérience et opérations collectives en éco-conception](#).

Etude d'opportunité sur l'éco-conception de produits (biens et services), les modèles d'affaires et l'écologie industrielle

Réalisée à la demande de l'ADEME (octobre 2011) par le consortium ICARE, ENEA Consulting et In Numeri, l'étude a notamment évalué les opportunités de marchés et d'emplois liées au développement de ces produits et démarches. Ainsi, leur développement contribue non seulement à maintenir l'activité et les emplois dans des secteurs fortement concurrentiels (la réduction des coûts renforce la compétitivité, la démarche renforce les dynamiques territoriales), mais permet également la conquête de marchés y compris à l'international et la création d'emplois sur de nouvelles activités.

Approche économique de l'éco-conception

Une étude financée par l'ADEME « [Profitabilité de l'éco-conception](#) » ; [Pôle éco-conception de St Etienne - Février 2014](#) » montre que l'éco-conception est un facteur de compétitivité et d'innovation. 96% des entreprises interrogées déclarent que la démarche d'éco-conception leur est profitable soit financièrement (45% d'entre elles), soit indirectement grâce à l'amélioration de l'image, une meilleure relation clients ou encore une augmentation de la motivation des employés.

C'est sur la base de ces arguments que l'ADEME souhaite poursuivre son action, en continuant à s'appuyer sur les centres relais et les organisations professionnelles, et entraîner ainsi le plus grand nombre d'entreprises. Aussi l'ADEME prépare une étude permettant de quantifier plus précisément le retour économique de l'éco-conception pour l'entreprise.

Promotion des produits éco-conçus

L'ADEME a réalisé un ouvrage « [Tout savoir sur les logos environnementaux](#) » sur les logos environnementaux apposés sur les produits de consommation courante. Cet ouvrage présente sous forme de fiche un descriptif des critères environnementaux auxquels doit répondre le produit qui le porte. Y sont notamment présentés les référentiels de l'Ecolabel européen.

▪ [Soutien aux acteurs](#)

L'ADEME apporte :

- Un soutien financier au Pôle Eco-conception & Management du Cycle de Vie qui est le centre de ressources national sur les meilleures pratiques en développement de produits intégrant l'environnement, la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) et l'économie circulaire. En cinq ans, le [Pôle Eco-conception](#) a structuré un réseau de compétences au niveau national que ce soient celles des centres relais, des bureaux d'études et experts ou que ce soient celles des réseaux (recherche, régionaux, etc.). Pour ce faire, le Pôle met à disposition les ressources en éco-conception ad hoc auprès des entreprises en utilisant le réseau des centres relais qu'il professionnalise et anime.
- **Un accompagnement méthodologique ou financier** aux entreprises à certaines étapes clés de l'éco-conception : par exemple, pour faciliter le passage à l'action (aide à la décision), pour lever des verrous technologiques ou méthodologiques (R&D), ...

Accord-cadre ADEME / CCI France

Dans le cadre de l'accord, renouvelé fin 2014, il est développé une boîte à outils opérationnelle pour favoriser le montage et la réalisation des actions de massification de l'éco-conception, s'appuyant sur les enseignements des opérations déjà réalisées.

▪ R&D

L'ADEME soutient les travaux de recherche technologique, méthodologique et socio-économique permettant de démultiplier l'éco-conception dans les entreprises par l'intermédiaires d'Appels à Projet de Recherche Nationaux (2004, 2008, 2013) et Régionaux (Aquitaine, Midi Pyrénées, ...), mais également dans des Appels à Projets plus ciblés (ex : Appel à projets national « déchets du BTP », éditions 2012, 2013 et 2014).

Dans le cadre du dernier appel à projet recherche sur l'éco conception deux sujets majeurs ont été travaillés : les apports de l'éco-conception pour le passage de l'entreprise à l'économie de fonctionnalité et l'éco conception comme source d'innovation technologique incrémentale.

L'ADEME soutient également des réseaux de recherche académiques et industriels sur l'éco-conception (Eco SD, SCORE LCA, Cluster CREER) pour travailler sur des sujets prioritaires de recherche non couverts par les appels à projet : construction de données d'inventaires de cycle de vie et de facteurs de caractérisation, travaux méthodologiques sur la conduite des ACV ...

▪ Sur le terrain

Grâce à son organisation régionale et nationale, l'ADEME anime un réseau d'acteurs (CCI, réseau RDT, CTI, BE, universités et recherche,...) répondant aux différentes attentes des entreprises sur le sujet de l'éco-conception et notamment :

- Mise en contact pour les accompagner aux différentes étapes de la démarche,
- Soutien financier sur des opérations collectives ou individuelles d'aide à la décision (diagnostic, études projet),
- Sensibilisation et formation.

A titre d'exemple :

- La CCI Seine-Saint Denis a accompagné, de 2012 à 2013, 23 chefs d'entreprises dans une opération collective « Eco-concept ». Ce programme financé par l'ADEME, le Conseil général de Seine Saint Denis, la DRIRE et des fonds FEDER, a permis à des dirigeants de PME-PMI d'enclencher une réflexion sur l'opportunité de s'engager dans [une démarche d'éco-conception](#).

L'opération s'est appuyée sur des rencontres pour échanger sur les conditions de mise en application d'une démarche d'éco-conception. Elle a remporté un succès intéressant auprès des entreprises pour un sujet alors peu développé.

- Une action collective Eco-innovation, impulsée conjointement par le Pôle Eco-Industries, la Région Poitou-Charentes et l'ADEME, est lancée (mai 2015) à destination de 8 à 10 entreprises implantées sur le territoire régional.

Cette action, d'une durée de 18 mois, a pour objectif :

- De créer et commercialiser de nouveaux produits et services à forte valeur ajoutée écologique et économique.
- D'accompagner ces entreprises à acquérir des compétences en éco-conception/éco-innovation permettant de mettre en œuvre un projet opérationnel. L'entreprise doit être en mesure d'intégrer cette approche et la démarche à sa stratégie, son organisation et ses ressources.
- De mutualiser les méthodologies, outils et bases de données entre les entreprises participantes et les différents partenaires experts sur les différents domaines de la démarche globale.

Des étapes de formation collective et une approche individuelle, au travers un diagnostic spécifique, permettront à l'entreprise de faire émerger son propre scénario d'éco-innovation correspondant à sa vision, sa culture d'entreprise et son ambition.

• **Production efficace en ressources**

L'objectif de la production efficace en ressources est de fournir au client le même niveau de qualité des biens ou des services en consommant moins de matières et d'énergie dans les processus. Elle vise donc à réduire les pertes à la source ou à les recycler en interne ou en externe. Cette approche site est complémentaire des démarches d'éco-conception qui s'attachent au produit sur toute sa durée de vie.

Ces démarches sont promues par l'ADEME auprès des entreprises par la mise en avant des gains économiques qu'elles apportent, en plus des gains environnementaux.

▪ Contribution à la construction et aux réflexions sur le sujet

En 2012, l'ADEME a mobilisé ses services techniques et économiques sur l'exercice de prospective énergétique « Vision 2030-2050 ». [L'étude « Contribution de l'ADEME à l'élaboration de visions énergétiques 2030-2050 »](#) montre que l'industrie pourrait encore gagner 20% d'efficacité énergétique sur une période d'une vingtaine d'années. L'étude inclut des projections par secteurs d'activité en distinguant les potentiels de réduction selon 3 types d'action : organisationnelles, investissements dans des solutions éprouvées et innovations.

En 2015, l'ADEME a édité un document sur "[La chaleur fatale industrielle](#)" (réf 7445) qui expose le gisement de chaleur fatale récupérable dans l'industrie. Il est estimé à 51 TWh, soit 16 % de la consommation de combustibles dans l'industrie. Il est concentré dans 4 grands secteurs d'activité la chimie-plasturgie (dont la plasturgie), les matériaux non métalliques (verre, ciment), l'agro-alimentaire et les métaux (dont la sidérurgie).

La récupération de la chaleur fatale industrielle peut répondre à des besoins de chaleur à différents niveaux : pour un procédé industriel du site, pour d'autres entreprise ou, plus largement, pour un territoire, via un réseau de chaleur.

Ce document présente également une estimation par région et une analyse complémentaire du gisement (estimé à 10,2 TWh) issu de sites industriels situés à proximité de réseaux de chaleur existants.

A noter qu'en 2015, dans le cadre du Fonds Chaleur, l'ADEME soutient l'investissement d'équipements valorisant de la chaleur fatale sur site industriel ou pour un réseau de chaleur.

Pour aller plus loin :

- Le nouveau site ADEME-CETIAT dédié : www.recuperation-chaleur.fr/.

- Brochure [« Industriels, des études aux investissements – L'ADEME finance vos projets de maîtrise de l'énergie- Principales modalités.](#)

En 2012, l'ADEME a expérimenté avec une dizaine d'entreprise une nouvelle méthode de comptabilité analytique des coûts des flux matières dans les procédés : la méthode MFCA (Material Flow Cost Accounting). Il en ressort pour les entreprises concernées que les pertes matières représentent de 4 à 40% des coûts de production et que le coût de gestion des déchets représente moins de 10% du coût complet généré par les déchets. [En savoir plus sur l'étude.](#)

L'ADEME expérimente en 2015 avec 2 entreprises, une combinaison de l'analyse des pertes énergétiques, de la valeur ajoutée et du coût des pertes matières pour un même processus.

Début 2015 l'ADEME a lancé une étude pilote sur le bilan des flux de matières portant sur le secteur de la fonderie.

▪ Outils nationaux

En matière d'efficacité énergétique, l'ADEME apporte son soutien au MEDDE sur deux sujets principaux :

- Les certificats d'économie d'énergie pour lesquels l'ADEME apporte son expertise technique pour la définition et le cadrage des fiches standardisées ainsi que pour l'analyse des opérations spécifiques,
- Les audits énergie réglementaires : l'ADEME a apporté son expertise technique pour en définir la méthodologie dans le cadre de travaux normatifs mais aussi grâce à son soutien via le dispositif d'aide à la décision avant la mise en œuvre de l'obligation réglementaire. Elle développe en 2015 la plateforme XEB de dépôt de ces audits pour pouvoir en analyser les résultats en matière d'enjeux énergétiques globaux.

▪ Soutien aux acteurs

En 2015, l'ADEME expérimente avec les chargés de mission environnement des Chambres de Commerce et d'Industrie et Chambres de Métiers de la région Rhône Alpes une nouvelle méthodologie de pré-diagnostic dans les entreprises.

Ce pré-diagnostic est centré sur les économies réalisables grâce à des actions de réduction ou de valorisation des pertes matières et énergies dans les processus.

L'ADEME participe au programme SOBRIAA porté par l'ACTIA. Son objectif est de réaliser en 3 ans 240 diagnostics « performance globale » dans les entreprises du secteur alimentaire. Ce diagnostic porte sur 3 axes de performance : environnement, qualité et sécurité sanitaire. L'ADEME soutient le développement de la méthodologie et la première année de déploiement du diagnostic.

L'ADEME soutient le développement par le Comité Développement Durable du Conseil Supérieur de l'Ordre des Expert-comptables d'un outil permettant à tous les expert-comptables qui le souhaitent d'intégrer un questionnaire « impact économique des enjeux de la RSE » et de l'intégrer au bilan comptable annuel qu'ils réalisent. Une réflexion est en cours par ce même comité pour prendre en compte l'économie circulaire dans les données extra comptables.

▪ Formation et communication

En 2015, l'ADEME propose deux nouvelles formations :

- [« Devenir référent énergie dans l'industrie »](#) destinée aux entreprises. L'ADEME s'est associée à une OPCA, AGEFOS PME, et à l'UIC (Union des Industries Chimiques) pour construire et diffuser cette formation ;
- [« Mettre en évidence le coût complet des déchets et des pertes matières grâce à la méthode MFCA »](#) destinée aux bureaux d'étude. L'ADEME fait réaliser cette formation par AFNOR Compétence.

L'ADEME souhaite communiquer en 2016 sur des exemples d'économies réalisées par des entreprises grâce à des actions conjointes sur flux d'énergie, de matières et d'eau.

Pour ce faire, l'ADEME a lancé l'opération "Entreprises témoins – Energie et matières : gaspillage évité = marge augmentée !". Le comité de pilotage de cette opération inclut CCI France et 10 organisations professionnelles (CGPME, FNTF...). 49 entreprises témoins bénéficient d'un pré-diagnostic énergie-matière et d'un suivi d'un an par un expert. Ce suivi va permettre de chiffrer les économies financières et la réduction des impacts environnementaux liées à la mise en œuvre des actions mises en place. Ces données feront l'objet de fiches exemples (Septembre 2016), supports de communication vers les entreprises pour susciter l'envie de réaliser de telles actions chez elles. Cette opération s'inscrit dans le prolongement d'une opération similaire centrée sur les déchets en 2011.

Le volet « entreprises » de la campagne de communication « [Réduisons vite nos déchets, ça déborde](#) » met en avant des exemples d'entreprises ayant réduit leurs déchets et donc utilisé plus efficacement les ressources. [L'appli Web "Mes solutions déchets"](#) permet d'identifier facilement, et d'accéder rapidement à partir de quelques critères simples (taille, secteur d'activité, localisation...), aux ressources ADEME (outils, études, exemples...) adaptés à son propre cas et répondant aux problématiques de l'entreprise.

Dans ce cadre, un [cycle de conférences régionales gratuites "Déchets et matières premières"](#) est organisé dans toute la France pour apporter des exemples et de la méthodologie aux entreprises (sensibilisation à la thématique du coût complet des pertes et promotion de la méthode MFCA).

En 2015, l'ADEME réalise une étude sur la communication vers les entreprises sur le thème de l'utilisation efficiente des ressources. Cette étude inclut un benchmark d'actions en France et dans d'autres pays développés (USA, UK, Allemagne, Italie & Japon).

▪ R&D et innovation

Dans le domaine de la production efficiente en ressource, l'ADEME apporte un soutien financier à la R&D et aux projets innovants via :

Les actions de l'ADEME pour soutenir la transition vers l'économie circulaire – Illustration 2015 –

- Le cofinancement de thèses de recherche avec un appel à candidatures annuel qui se clôt fin mars
- L'appel à projets « ENERGIE DURABLE 2015, Production, gestion et utilisation efficaces » (clos le 23/03/2015),
- [L'appel à manifestations d'intérêt des Investissements d'Avenir « Agriculture et industrie éco-efficientes »](#) (plusieurs dates de clôture)

- Sur le terrain

L'ADEME apporte un soutien méthodologique et financier aux entreprises qui souhaitent utiliser plus efficacement les ressources via [des aides](#) :

- Aux plans d'actions des chargés de mission des chambres consulaires, les organisations et centres techniques professionnels visant à informer, former et conseiller les entreprises,
- Directes aux entreprises pour des prestations de conseil, par exemple une prestation de conseil pour la mise en place d'un système de management de l'énergie
- Aux investissements. Ces aides proviennent principalement du Fonds Déchets (par exemple un équipement de production qui permet de réduire les pertes matières ou de les recycler), et du Fonds Chaleur (des équipements permettant la production d'EnR thermique ou de récupération de chaleur fatale industrielle).

A titre d'exemple :

- La direction régionale de l'ADEME en Rhône-Alpes lance un appel à projets en 2015, intitulé "Economisez vos matières et réduisez vos coûts" pour financer des équipements en entreprises permettant une utilisation plus efficace de la matière.
- La DR Basse Normandie mène avec la CCI Normandie une opération intitulée "Matières premières : vers des entreprises autonomes – Mieux produire pour gagner en compétitivité", actuellement en cours, permettant aux entreprises de bénéficier de prestations de conseil dans le domaine et dont un appel à candidature pour le recrutement d'un 4^{ème} pool d'entreprises a été lancé fin mai.

3. L'écologie industrielle et territoriale (EIT)

[L'écologie industrielle](#) constitue un mode d'organisation industrielle ou à l'échelle d'un territoire où plusieurs opérateurs économiques optimisent l'utilisation des ressources (notamment matière et énergie) dans une logique collective de mutualisation et d'échange.

- Contribution à la construction et aux réflexions sur le sujet

L'ADEME soutient plusieurs opérations visant à contribuer au déploiement de l'écologie industrielle territoriale : notamment 2 opérations nationales et 1 expérimentation régionale.

Création d'un référentiel de caractérisation et d'évaluation des démarches d'EIT

Piloté par OREE et en partenariat avec des acteurs de la recherche (université technologique de Troyes, université de Grenoble – UMR PACTE, université de Lyon EVS-CRGA), sur 2015-2016.

L'objectif de ce référentiel est de définir une méthodologie commune pour suivre l'évolution des démarches d'EIT dans le temps et les évaluer selon des indicateurs adaptés à la maturité des projets ainsi qu'aux différentes échelles territoriales. Ce socle commun de connaissances devra permettre également d'aider les acteurs souhaitant se lancer dans de nouvelles démarches à développer leur stratégie en matière d'EIT.

Une première étape consistera en l'identification des besoins des acteurs en termes d'évaluation des démarches d'EIT (collectivités, entreprises, Etat). Une fois le référentiel élaboré, celui-ci sera expérimenté au sein de 2 territoires, et une restitution finale de cette expérimentation sera réalisée auprès des entités ayant contribué à l'étude, avant sa diffusion.

Expérimentation de la méthode NISP au sein de 4 régions françaises

Piloté par l'Institut de l'Économie Circulaire (IEC) et en partenariat avec 4 conseils régionaux : Aquitaine, Bretagne, Haute-Normandie et Rhône-Alpes, sur 2015-2016.

La méthode NISP (National Industrial Symbiosis Programme) créée par Peter Laybourn d'International Synergies est une méthode d'animation de démarche d'EIT anglo-saxonne qui a fait ses preuves Outre-Manche. Celle-ci se focalise sur une approche principalement économique visant à mettre en relations des entreprises lors d'ateliers participatifs, sans passer par une étude préalable des flux qui, même si elle a le mérite d'être exhaustive, reste souvent chronophage et coûteuse.

La méthode NISP sera expérimentée au sein des 4 régions françaises en étroite collaboration avec chaque conseil régional pour la détermination de la feuille de route (objectifs, cibles, territoires choisis, etc.) ainsi que pour la mise en place d'un « praticien ». Ce praticien sera formé à la méthode NISP et à ses outils, et réalisera l'animation des 4 ateliers participatifs puis l'étude des synergies potentielles. In fine, les conclusions de l'expérimentation devront permettre d'évaluer l'efficacité de cette méthode.

Projet "Valorisation croisée des matières issues des secteurs industriels : démonstration, faisabilité, méthodologie"

Ce projet a été soutenu par l'ADEME et réalisé par 6 CTI (Centre technique industriel) sous l'égide du réseau CTI.

Il a consisté en l'étude de 8 synergies de substitution entre secteurs d'activité, de l'échelle laboratoire à l'échelle industrielle pour les plus prometteuses.

L'objectif est de trouver de nouvelles voies de réintégration de ces déchets dans des filières externes au procédé qui les a générés, ce qui permet de développer de nouvelles solutions de valorisation, d'apporter des réponses locales à la gestion des déchets et d'augmenter le taux global de valorisation de ces derniers, mais également d'économiser des matières premières.

Les faisabilités technique et économique ont été explorées. Un des livrables est [une méthodologie générique d'approche pour une mise en œuvre concrète d'une synergie](#) disponible sur le site Optigede.

Outils nationaux

L'ADEME a contribué aux guides méthodologiques sur l'Écologie Industrielle et Territoriale qui sont développés et diffusés pour les acteurs de terrain :

[2 fiches méthodologiques](#) de l'association Orée.

Un guide méthodologique issu d'un programme de recherche financé par l'Agence Nationale de la Recherche porté par Orée. L'outil du programme [COMETHE](#) est organisé en quatre modules expérimentés sur le terrain.

Par ailleurs sous l'égide du Comité d'Animation Territoire durable et Écologie Industrielle (CATEI) le MEDDE a mis en ligne un [guide Écologie industrielle et territoriale : le guide pour agir dans les territoires](#).

Outil Act'IF

Une initiative portée par la CCI Tarn et Garonne et accompagnée par l'ADEME Midi-Pyrénées a été déployée depuis 2014 avec la création de [l'outil Act'IF](#), outil cartographique qui permet de quantifier et de géolocaliser les flux potentiels à l'échelle d'un territoire.

- Soutien aux acteurs

L'ADEME participe à l'organisation de journées d'échanges ou de restitution sur le sujet :

- Octobre 2014 : Colloque interdisciplinaire sur l'écologie industrielle territoriale COLEIT
- Octobre 2014 : 2ème rencontres francophones de l'écologie industrielle et territoriale RFEIT

- R&D

Thèse soutenue par l'ADEME de Jérémie JOUBERT (2012-2015) avec l'UTT-CREIDD (Centre de Recherche et d'Études Interdisciplinaires sur le Développement Durable) et Préfiguration Constructions & Bioressources sur les « logiques de l'action collective et l'agencement des dynamiques territoriales dans les démarches d'Écologie Industrielle et Territoriale » ainsi que celle d'Alice HERBELIN (2014-2017) avec le laboratoire PACTE (Politiques Publiques Action Politique Territoires, UMR 5194) de Grenoble et la Caisse des dépôts sur « Écologie industrielle et territoriale et territoires traversés : application au projet Rhône Médian ».

▪ Sur le terrain

Les [Directions Régionales de l'ADEME](#) sont régulièrement mobilisées autour de démarches d'EIT (plus ou moins ambitieuses), tant pour le financement d'études préparatoires (aide à la décision) que pour l'expertise technique que l'agence peut apporter.

Une première initiative spécifique s'est développée en **région Rhône-Alpes** où a été lancé en 2013 un **Appel à Projet Ecologie Industrielle**, issu d'une collaboration entre la DR ADEME et le conseil régional. L'objectif était de proposer un dispositif d'accompagnement des territoires au travers d'un AAP permettant de sélectionner et de soutenir, tous les deux ans, deux projets exemplaires d'écologie industrielle. 2 territoires lauréats ont bénéficié dès 2014 de ce dispositif d'accompagnement : Biovallée et l'Association des Industriels de la Région de Meyzieu (AIRM).

- Reconnu pour son excellence dans les domaines de l'énergie (membre fondateur du réseau TEPOS et labellisé TEPCV), de l'agriculture biologique (30% des surfaces cultivées), Biovallée (communauté de communes du Val de Drôme, du Crestois, du Pays de Saillans et du Diois) s'inscrit résolument et dans la durée dans une démarche de développement territorial respectueux de l'humain et de l'environnement, et ambitionne de devenir l'éco-territoire rural national et européen de référence. L'écologie industrielle et territoriale est l'un des outils déployés pour atteindre ces objectifs.
Dans le cadre de l'appel à projet Ecologie Industrielle Rhône-Alpes, une première phase d'état des lieux a été réalisée en 2014 (entretiens avec 50 acteurs du territoire et recensement des flux) pour aboutir au choix de 3 domaines d'investigation, (déchets, mobilité, eau), et rentrer dans une phase d'étude approfondie des conditions techniques et économiques de mise en œuvre. La formalisation d'un plan d'actions a permis d'identifier 7 actions prioritaires pour une mise en œuvre sur 2015-2016 (optimisation des outils de traitement de l'eau, consigne, revitalisation de la voie ferrée).

- L'AIRM (Association des Industriels de la Région de Meyzieu) est une association loi 1901 d'environ 200 industriels et entreprises (8000 emplois) basées sur les communes de Meyzieu, Jonage et Pusignan. L'AIRM a commencé à fournir des services mutualisés à ses adhérents dès sa création en 1965 avec un objectif social et économique, puis s'est engagée en 2010 en faveur du Développement Durable en proposant un PDIE (Plan de Déplacement Inter-Entreprises) à ses adhérents. La création d'un Comité de Pilotage Ecologie Industrielle (COPILEI) en mars 2012 fut l'occasion de renforcer cet engagement avec la sortie de 2 nouveaux services mutualisés : la collecte des déchets industriels et les audits et rachats CEE (Certificat d'Economies d'Energie).
Dans le cadre de l'appel à projet Ecologie Industrielle Rhône-Alpes, plus de 70 entreprises de la zone ont été rencontrées afin d'identifier des projets de synergies au plus près des besoins des adhérents de l'AIRM, et un premier état des lieux des problématiques existantes sur le territoire a été réalisé.
Une quinzaine de synergies ont été identifiées et présentées aux adhérents de l'association en avril 2014. Un plan d'action a été mis en œuvre à la suite de cet événement. Plusieurs synergies sont actuellement en cours d'étude (ferme solaire, récupération d'énergie fatale, optimisation du recyclage des emballages, plateforme internet de mutualisation...).

Depuis, de nombreuses initiatives similaires ont essaimées dans différentes régions, dont la liste (non exhaustive) est précisée ci-après :

Appels à projets Economie circulaire (incluant un volet EIT) :

- En cours : Alsace, Basse-Normandie, Bretagne, Centre, Champagne-Ardenne, Midi-Pyrénées
- A venir en 2015 : Franche-Comté, Ile de France, Languedoc-Roussillon.

Appels à projet spécifiques à l'EIT :

- Clôturés : Lorraine (1^{er}), Poitou-Charentes et Rhône-Alpes (1^{er})
- En cours : Rhône-Alpes (2^{ème}), Lorraine (2^{ème}), PACA
- A venir en 2015 : Bourgogne, Corse.

Projet COPREI

Ce projet innovant d'écologie industrielle territoriale est situé sur la zone d'activité des portes du Tarn en cours d'aménagement, porté par la SPLA 81 et l'ENSIACET, sur 2015-2016.

Ce projet est innovant dans la mesure où une démarche d'EIT sera réalisée en amont, lors de la construction d'une zone d'activité, permettant ainsi d'en optimiser les flux dès sa conception.

Seront donc étudiés le mode de collecte des données de flux des potentiels acteurs économiques lors de leur dossier de candidature, puis l'exploitation de ces données pour déterminer l'aménagement optimal permettant les synergies les plus performantes, avec un focus particulier sur la prévention et la gestion des déchets au sein de la zone. Un système de suivi des performances environnementales du parc d'activité sera mis en œuvre. Au terme du projet, une boîte à outils gratuite sera mise en ligne.

4. L'économie de la fonctionnalité

L'économie de la fonctionnalité est un modèle économique basé sur la contractualisation entre des prestataires et des bénéficiaires de solutions intégrées et performantes de services et de biens, et non sur la vente et le transfert de propriété de biens matériels. La création de valeur repose sur le développement des ressources immatérielles des entreprises pour la production des services (confiance et coopération entre acteurs, compétences, ...) et l'optimisation des ressources matérielles mises à disposition (allongement de la durée de vie des équipements, maintenance, valorisation des matières...). Ainsi, l'économie de la fonctionnalité promet de contribuer, à terme, au découplage de la croissance économique de la consommation de ressources matières et énergétiques.

▪ Contribution à la construction et aux réflexions sur le sujet

- Réalisation d'un document sur l'économie de la fonctionnalité : **Opérationnalisation du Concept d'Economie de Fonctionnalité** (Supmeca, UTC, IMS, UVSQ, ENSMSE, INPG / ADEME, 2014.). Document produit dans le cadre du réseau EcoSD (communauté de travail de chercheurs et d'industriels visant à créer et diffuser les connaissances dans le domaine de l'éco-conception de systèmes pour un développement durable).
- L'ADEME engage une étude : « Prospective sur l'économie de la fonctionnalité et proposition de pistes stratégiques et d'actions » L'objectif est d'élaborer une vision de l'économie de la fonctionnalité en 2050 répondant aux enjeux du développement durable et de proposer des pistes stratégiques et d'actions pour cheminer vers cette vision. Des focus sur certaines thématiques seront réalisés pour illustrer et enrichir la vision.

▪ Sur le terrain

- **Opération collective en Provence-Alpes-Côte d'Azur** (2013-2014) lancée par le Club des Entrepreneurs du Pays de Grasse : accompagnement collectif de 11 entreprises vers la mise en place d'un modèle d'économie de la fonctionnalité, formation initiale à l'économie de la fonctionnalité, ateliers d'accompagnement collectif, accompagnement individuel des dirigeants, analyse et synthèse en fin d'action, création du club Cap EF. Objectifs visés par l'opération : expérimenter l'économie de la fonctionnalité au sein des entreprises, capitaliser les apprentissages pour un essaimage au sein du territoire régional, valoriser le territoire régional engagé dans le développement durable. Financement : ADEME région PACA, Conseil régional PACA, contribution des entreprises. Accompagnement : Club de l'économie de la fonctionnalité et institut INSPIRE.
- **Opération collective en Rhône-Alpes (opération RELIEF)** : accompagnement de 5 entreprises à l'économie de la fonctionnalité selon la méthode NOVUS développée par l'institut INSPIRE, nouveau projet d'accompagnement prévu pour une douzaine d'entreprises. Accompagnement : CIRIDD
- **Partenariat avec le CERDD (Centre Ressource du Développement Durable)** en Nord-Pas-de-Calais, dont un des thèmes de travail porte sur les nouveaux modèles économiques, incluant l'économie de la fonctionnalité.

- **Appels à projets de recherche ADEME** en 2013 sur l'éco-conception et les nouveaux modèles d'affaires. Projets sur l'économie de la fonctionnalité :
 - SHARE & COOK : Programme de recherche action pour la mise en place d'un système de location d'équipement culinaire et éco conception des emballages (SEB développement)
 - MIAM : Eco-conception d'un canapé en vue d'une offre de service selon le business model de l'économie de fonctionnalité (Maison du Monde)
 - ECOGLOB : Eco-conception en vue d'un passage à l'économie de la fonctionnalité pour l'aménagement d'espaces commerciaux. Accompagnement au changement (MOBIL WOOD)

5. La consommation responsable : comportement d'achat, consommation collaborative et utilisation

La [consommation responsable](#) conduit le citoyen consommateur à faire des choix, si possible en prenant en compte les impacts environnementaux des produits (biens et services) à toutes les étapes de leur cycle de vie et en regardant les différents impacts environnementaux.

La consommation responsable conduit d'abord à se poser la question du besoin à satisfaire (Ai-je besoin de ce produit ? ai-je besoin de l'acheter ? pour quel usage ?). Elle peut conduire à l'acquisition d'un produit. Elle peut s'opérer dans un cadre marchand (achat, location/neuf, occasion, etc) ou non marchand (emprunt, échange, partage, don,...).

Le consommateur peut choisir d'acheter un produit plus écologique (porteur de [l'Ecolabel européen](#), par exemple) prenant en compte les impacts environnementaux générés par la fabrication du produit mais aussi générés lors de l'utilisation voir de la fin de vie.

Le comportement même du consommateur va influencer sur les [impacts environnementaux générés](#). (doser les produits, débrancher les appareils électriques, optimiser le lavage du linge ou de la vaisselle, limiter les pertes alimentaires, bien utiliser le produit pour allonger sa durée d'usage, etc).

Pour qu'il y ait « consommation plus responsable », il est nécessaire que les fabricants, les distributeurs propose une offre de produits plus écologiques et que les pratiques et [comportements d'acquisition, d'usage](#) et de fin de vie des produits s'adaptent. Il s'agit aussi de rendre accessible l'information auprès des acheteurs en s'impliquant dans les travaux d'étiquetage environnemental (notamment au travers de l'écolabel européen) et de [l'affichage environnemental](#) (aux plans national et européen).

Depuis quelques années, on assiste en France au développement rapide de nouvelles formes de consommation dites « collaboratives ». Ce terme désigne l'ensemble des pratiques qui consistent à se mettre directement en contact entre particulier afin d'acheter, vendre, louer, échanger, etc., sans passer par les circuits ou les intermédiaires traditionnels. Ce secteur regroupe, entre autres, des pratiques aussi diverses que la colocation, le covoiturage, l'achat de biens ou la location de logements. Les mises en relation s'opèrent principalement via des plateformes en ligne. L'argument environnemental est souvent mis en avant tant par les utilisateurs que par les plateformes de mise en relation. L'ADEME explore ce sujet pour préciser en quoi ce phénomène peut contribuer ou non à une consommation plus durable

▪ Contribution à la construction et aux réflexions sur le sujet

Outre le développement d'aspects méthodologiques sur [l'évaluation environnementale](#) et l'acquisition de données sur les impacts des produits (voir Base Impact®) l'ADEME travail sur la compréhension des comportements :

- Les français et les pratiques collaboratives (décembre 2014), dans le cadre de l'Observatoire des modes de vie et de consommation des Français, dont la 5ème vague a été menée à l'été 2014.

- Usages partagés ou possession exclusive (étude en cours) ; cartographie par type de biens, de freins et sociotypes».
- Les potentiels d'extension de la consommation collaborative pour réduire les impacts environnementaux (étude en cours). L'objectif de l'étude est de mieux appréhender la situation et les enjeux socio-économiques et environnementaux de la consommation collaborative en France. Evaluer les enjeux économiques et environnementaux globaux liés à une massification des pratiques de consommation collaboratives.
- L'innovation sociale et les intelligences collectives (étude en cours). Etude destinée à ce que l'ADEME améliore sa compréhension, ses connaissances et ses actions envers les innovations sociales.
- Auto-partage entre particulier (étude en cours). Réalisation d'une enquête auprès des utilisateurs de services d'auto partage entre particuliers.
- Covoiturage courte distance (étude en cours - résultats pour décembre 2015). Analyse de 12 bonnes pratiques et rédaction de fiches de synthèse, mise en place d'une méthodologie de quantification du gain CO2 et qualité de l'air liés à la pratique du covoiturage.
- Covoiturage longue distance (résultats juin 2015) - Enquête auprès des utilisateurs de Blablacar.

Par ailleurs, l'ADEME a réalisé en 2014 un travail de prospective à horizon 2030 sur la consommation responsable.

[Synthèse du rapport](#): "Alléger l'empreinte environnementale de la consommation des Français en 2030"

[Résumé](#) qui présente les principales hypothèses et enseignements de ce travail.

- Outils nationaux

Base Impacts®. Dans le cadre de l'affichage environnemental, l'ADEME a pour mission de constituer, avec les parties prenantes, la « base IMPACTS® », une base de données publique pour permettre aux entreprises de calculer les indicateurs d'affichage environnemental pour tous les produits de grande consommation et les incitera à minimiser ces indicateurs par une démarche d'éco-conception.

Outils de calcul sectoriels interfacés avec la Base Impacts : 2 sont disponibles tout début 2014 (TV et chaussures). Un outil est actuellement en cours de développement dans le secteur de l'ameublement. D'autres outils ont également été développés par les acteurs professionnels

Référentiels produits pour l'affichage environnemental : [1 référentiel méthodologique transversal BP_X30323-0](#) ; 27 référentiels sectoriels existants, 4 en cours de développement et 2 en cours de révision.

Référentiels produits pour l'écolabel européen: 34 existants et 1 nouveau à l'étude pour les services de nettoyage.

Guides grand public : [« Consommer mieux »](#)
[« connaître et comprendre les logos environnementaux »](#)

Vidéo : [5 épisodes de CONSOMAG](#) (version 2 minutes) consacrés à l'économie circulaire.

[Site éco-citoyens-ademe.fr](#)

- Soutien aux acteurs

Financement et pilotage de la [plateforme professionnelle ADEME/AFNOR pour l'affichage environnemental des produits](#) : 300 organismes participants.

Les actions de l'ADEME pour soutenir la transition vers l'économie circulaire – Illustration 2015 –

Promotion de l'affichage environnemental pour inciter les entreprises à s'y engager : montage d'une formation pour les conseillers entreprises en partenariat avec CCI France ; partenariat avec AFNOR en région (à développer)

Co-financement d'études et d'expérimentation sur les produits et les comportements d'achat : en particulier avec l'INC, la CLCV, FNE,...

Le pré déploiement de l'affichage environnemental avec les secteurs et entreprises volontaires. Il s'agit pour l'ADEME d'accompagner financièrement et techniquement ces entreprises. Les projets de pré déploiement de l'affichage environnemental visent à expérimenter le socle technique, à communiquer l'affichage environnemental des produits auprès des consommateurs et à approfondir le lien entre affichage et éco-conception.

- R&D

COOP : Consommateurs et Objets à Obsolescence Programmée (2013 – 2015), porté par l'IREGE de l'université de Savoie et le COATIS de l'Université de Lyon-St Etienne

Ce projet a pour objectif de comprendre le point de vue du consommateur vis-à-vis de la durée de vie des produits et d'étudier les déterminants, les modérateurs et les impacts de l'obsolescence programmée.

DOMINO (consacré à la consommation collaborative à l'échelle des territoires) dans le cadre de l'appel à projet du programme MOVIDA.

Le projet DOMINO entend analyser la consommation collaborative comme source de pratiques pouvant concourir à des modes de vie durables, écologiquement plus soutenables. Il propose de revisiter la notion de territoire tout en articulant une approche critique des usages du numérique. Il interroge les méthodes d'évaluation de la durabilité des modes de vie, et propose une recherche-action d'aide à la décision des politiques publiques territoriales à partir de la construction d'indicateurs de durabilité (économique, sociale et environnementale) spécifiques à différents bassins de vie.

Sharevolution : programme de recherche-action sur le futur de la consommation collaborative.

Ce programme de recherche porté par La Fing et Ouishare auxquels étaient associés de nombreux partenaires publics et privés s'est déroulé sur plus d'un an. L'objectif était d'identifier les grandes questions soulevées par le développement rapide de la consommation collaborative en redessinant la carte du sujet, en présentant les dynamiques et les scénarios extrêmes et en esquissant des pistes d'innovation.

« Economie du partage : enjeux et opportunités pour la transition écologique », Projet de recherche conduit par l'IDDRI.

L'objectif principal de cette étude est de d'analyser les espoirs environnementaux de l'économie du partage, prise dans sa diversité, et les conditions de leur réalisation.

- Sur le terrain

La Direction Régionale Ile de France apporte son soutien au projet Mutum. Mutum est une start up francilienne qui propose une plate-forme d'échanges de biens sur internet et qui s'inscrit dans une démarche d'économie collaborative associée à une logique d'économie de fonctionnalité et d'économie circulaire. Le projet vise en particulier le développement d'une méthodologie permettant d'évaluer et de chiffrer la réduction d'impact environnemental liée à l'utilisation de la plate-forme, par comparaison à un scénario classique d'achat.

6. Allongement de la durée d'usage : le réemploi, la réparation et la réutilisation

Le réemploi, la réparation et la réutilisation participent à l'économie circulaire en permettant une **réduction du gaspillage des ressources par un allongement de la durée d'usage et de vie des produits et de leurs composants.**

- Le réemploi, est l'opération par laquelle un produit est donné ou vendu par son propriétaire initial à un tiers qui, a priori, lui donnera une seconde vie. Il s'agit d'une composante de la prévention.
- La réparation est la remise en fonction d'un produit, lui permettant ainsi de retrouver une deuxième vie sans que l'utilisateur s'en sépare ou après qu'il s'en soit séparé.
- La réutilisation conduit à ce que certains déchets puissent être remis en état ou démontés et les pièces en état de fonctionnement triées puis revendues. Il s'agit d'une opération de traitement de déchets.

Le développement du réemploi, de la réparation et de la réutilisation contribuent à augmenter la durée de vie des produits mais d'autres actions peuvent aussi y contribuer. Les notions de durée de vie et d'obsolescence des équipements constituent à cet égard des questions complexes du fait de leurs multiples composantes dans une société de consommation : marketing, effets de mode, produits à bas prix et faible qualité, évolution technologique et décision du consommateur.

Les secteurs du réemploi, de la réparation et de la réutilisation se structurent et se développent aujourd'hui avec une multiplicité d'acteurs complémentaires. Ce développement nécessite une évolution de comportement des consommateurs mais aussi des acteurs économiques de la production pour fabriquer de produits à plus longue durée de vie et réparables mais aussi de la distribution pour favoriser de tels produits. Ceci doit conduire certains acteurs à changer leur modèle économique.

- *Contribution à la construction et aux réflexions sur le sujet*

L'Agence a réalisé récemment les études suivantes en matière de réemploi en partenariat avec les acteurs concernés :

- Brochure « Réemploi, réparation et réutilisation », 2^{ème} édition, données 2013. Prochainement en ligne sur la [médiathèque ADEME](#). Cette édition est l'actualisation d'une première brochure réalisée en 2013 et s'appuie sur les études les plus récentes menées par l'ADEME. Ce document vise à réaliser une présentation globale des activités du secteur du réemploi, de la réutilisation et de la réparation, et en particulier des informations sur le cadre réglementaire, la terminologie, les acteurs impliqués et leur organisation, les chiffres clés et tendances, les perspectives, ainsi que des retours d'expérience.
- [Panorama de la deuxième vie des produits en France actualisation 2014](#)
- L'étude évalue l'état actuel de l'offre de réemploi et de la réutilisation en France, par un panorama des structures, des pratiques, des flux de déchets concernés, du poids économique du secteur et ses évolutions. Elle met à jour le tableau de bord de suivi du secteur du réemploi et de la réutilisation.
- [Panorama de l'offre de réparation en France](#), actualisation 2014. L'étude évalue l'état actuel de l'offre de réparation en France, par un panorama des structures, des pratiques, du poids économique du secteur et ses évolutions. Elle met à jour le tableau de bord de suivi du secteur du réemploi et de la réutilisation par secteur d'activité.
- Perceptions et pratiques des Français en matière de réemploi et de réparation des produits. Deux enquêtes d'opinion évaluent les perceptions actuelles que les Français ont du réemploi d'une part et de la réparation d'autre part. Il s'agit également de mesurer leurs comportements vis-à-vis de ces pratiques et leurs évolutions.

[Perceptions et pratiques des Français en matière de réemploi des produits – Juillet 2014](#)

[Perceptions et pratiques des Français en matière de réparation des produits – Juillet 2014](#)

- [Panorama des initiatives de promotion et de soutien aux activités de réparation en France](#) – janvier 2014
Cette étude réalise un panorama des initiatives existantes qui visent à promouvoir et à soutenir cette activité sur le territoire national. Elle identifie et analyse les éléments qui favorisent ou qui limitent la réussite des initiatives. Elle tire également les enseignements généraux de ces analyses et présente des fiches méthodologiques par catégorie d'initiatives.
- [La perception du SAV par le consommateur dans le domaine du gros électroménager](#) - Août 2012,
Afin de mieux comprendre le comportement du consommateur vis-à-vis de la réparation, l'ADEME et le GIFAM ont souhaité réaliser une enquête approfondie sur le sujet.
- [Durée de vie des équipements électriques et électroniques](#) - Juillet 2012
Cette étude présente un état des lieux des connaissances et actions sur la question de la durée de vie des équipements « électriques et électroniques » afin d'en comprendre les enjeux environnementaux, techniques et financiers. Concrètement, l'étude permet de définir un langage commun sur la notion de durée de vie, d'évaluer les besoins pour une meilleure gestion de la durée de vie des EEE, et d'identifier des pistes de réflexion et d'action.
- [Durée de vie des équipements audiovisuels](#), Décembre 2014
Cette étude, du SIMAVELEC et de L'ADEME vise à mieux connaître l'équipement des ménages en appareils audiovisuels, la durée de vie des équipements électriques et électroniques du secteur audiovisuel détenus par les ménages et les comportements vis-à-vis de la réparation de ces équipements.

L'ADEME mène actuellement des travaux en matière de réemploi ou d'allongement de la durée de vie des produits en partenariat avec les acteurs concernés :

- Une étude visant à « Identifier des freins et leviers au réemploi de produits et matériaux de construction » est en cours. Dans ce cadre, des fiches de retour d'expériences seront rédigées et un plan d'actions, visant à lever les freins et à activer les leviers identifiés, sera proposé.
- 2 projets de R&D (REPAR2 et REQUALIF), lauréat d'un APR, sur le réemploi de produits issus de la réhabilitation / déconstruction de bâtiment : le premier étudie la possibilité, sur de réels ouvrages, de mettre en œuvre des systèmes constructifs en réemploi suffisamment génériques pour être obtenus de gisements divers, et être applicables à des projets variés. Le second s'attache à montrer l'aptitude à l'usage des 2 produits de dépose (isolants, fenêtres) dans de nouveaux ouvrages.
- « Mise en place de 2 ateliers d'auto réparation d'appareils électro-ménagers à Limoges et Périgueux en collaboration avec le GIFAM.
- Etude de faisabilité d'une filière de pièces détachées d'occasion dans le domaine de l'électroménager en collaboration avec le GIFAM, Envie et Eco-systèmes.
- Etude sur le devenir de la réparation des biens électriques et électroniques de grande consommation notamment afin de relever le défi des « nouvelles » logiques de pannes consécutives à une quasi-généralisation de la connexion des produits à internet.

▪ [Outils nationaux](#)

[Annuaire des structures du réemploi et de la réutilisation](#) tiré du « Panorama de l'offre de la seconde vie des produits » - 2014

Cet annuaire recense les structures de réemploi et de réutilisation en France (types d'acteurs, contacts, produits réemployés/réutilisés, etc.) et est mis à la disposition des acteurs (notamment les collectivités territoriales) sur le site SINOE@déchets.

Boîtes à outils dédiée au réemploi et à la réparation, qui ont pour objectif d'aider les porteurs de projets (collectivités, associations, entreprises, etc.) à mettre en place des actions sur ces thématiques. Ces boîtes à outils sont accessibles à tous sur le [site OPTIGEDE](http://site.OPTIGEDE).

[BAO réparation pour les collectivités](#)

[BAO réparation pour les entreprises](#)

[BAO réemploi pour les collectivités](#)

[BAO réemploi pour les entreprises](#)

[Manuel pour la réalisation de guides locaux du réemploi et de la réparation](#) - Septembre 2012, ADEME et les Amis de la Terre

Ce guide méthodologique, réalisé dans le cadre d'une convention entre l'ADEME et les Amis de la terre, s'adresse à toutes les structures qui souhaitent réaliser un guide local de réemploi. Ce guide est basé sur le retour d'expériences de collectivités et d'associations. Il propose des conseils et des outils pour répertorier les adresses des acteurs locaux du réemploi et de la réparation et faciliter la réalisation de guides locaux de réemploi.

L'étude visant à mieux connaître les pratiques de prévention des déchets du BTP (réduction de la quantité et/ou de la dangerosité) en France et à l'international, a permis d'identifier 18 cas qui ont fait l'objet de fiches décrivant ce retour d'expériences et de proposer 9 recommandations à destination des acteurs de la filière.

>> optigede.ademe.fr/dechets-batiment-prevention

et optigede.ademe.fr/dechets-travaux-publics-prevention

Cahiers des charges pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'implantation d'une recyclerie - 2010

L'ADEME met à disposition un cahier des charges type pour inciter les acteurs locaux, avant de se lancer dans la création d'une recyclerie sur leur territoire, à réaliser une étude de faisabilité pour l'implantation d'une recyclerie.

>> [Cahiers des charges déchets sur DIAGADEME](#): portail des Aides à la décision Energie-Environnement de l'ADEME

- *Soutien aux acteurs*

Depuis de nombreuses années l'Agence soutien les acteurs de l'économie sociale et solidaire notamment dans les démarches de progrès et de professionnalisation au travers de conventions d'aide.

Réseau des Ressourceries (2013-2016) :

Cette convention répond aux objectifs suivants : augmenter d'une part les capacités de collecte, de réparation et de remise sur le marché du secteur et d'autre part le nombre d'emploi de la filière réutilisation par l'accompagnement à la création des Ressourceries ; accompagner la pérennité des structures par la réalisation d'un état de l'art et d'une étude prospective pour les Ressourceries.

Convention FNE (2015) :

Un volet sur l'allongement de la durée de vie des produits est intégré dans cette convention. L'objectif est d'accompagner les associations membres du mouvement pour qu'elles contribuent à la dynamique sur l'allongement de la durée de vie des produits au travers de différents supports (vidéo, fiche-intervention, rencontre associative, FAQ).

Amis de la Terre (2011, 2012, 2013, 2014, 2015) :

L'objectif de cette convention entre l'ADEME et les Amis de la terre est d'une part de proposer des mesures structurantes pour allonger la durée de vie des produits et d'autre part de promouvoir le réemploi et la réparation.

Heureux Cyclage (2013-2014) :

L'Heureux Cyclage est le réseau français des ateliers vélo coopératifs. Ce réseau est né officiellement en 2010 et accompagne une dynamique de croissance très rapide des ateliers vélo. En 2005, seulement 6 ateliers étaient en fonctionnement. Début 2013, près de 100 ateliers étaient ouverts au public. L'objectif du partenariat avec l'ADEME s'articule autour deux principaux objectifs : l'appui technique au déploiement du réemploi et la sensibilisation ainsi que la mutualisation des connaissances.

Amorce (2012) :

Réalisation d'un [guide](#), sous forme de questions-réponses, pour favoriser le partenariat entre les collectivités et les structures de l'économie sociale et solidaire en matière de gestion des produits usagés. Ce guide permet de mieux cerner le cadre juridique de ces partenariats.

Accompagnement des professionnels (2012-2013)

L'ADEME accompagne les professionnels (GIFAM pour les appareils électroménagers et plus récemment le SIMAVELEC pour les matériels audiovisuels électroniques) sur les questions de perceptions et pratiques des consommateurs en matière de réparation, de coût de la réparation, de disponibilité des pièces détachées, de durabilité et de réparabilité des produits. Cet accompagnement se réalise au travers de cofinancement d'études, de partenariats, etc.

- R&D

Le **programme Déchets et Société** (programme de recherche et développement de l'ADEME sur les aspects socio-économiques liés à la question des déchets) soutient trois projets de recherche sur le réemploi :

- **ODORR** : Objets Déchets Objets : Recyclage et Réemploi. Circulation des objets : individus et lien social (2011 – 2014), porté par l'ENS Cachan – IDHE
Ce projet s'intéresse aux rapports des individus aux objets (notion de produit/déchet) et à la perception des métiers du réemploi (perception des travailleurs du réemploi, conditions et statuts). Il cherche également à comparer à l'échelle internationale les modes de structuration de la filière du réemploi/réutilisation, et de l'impact des réglementations locales.
- **RECHANGE** : La résistance des individus à échanger des déchets/objets (2011 – 2014), porté par l'Université Paris Dauphine
Les résistances des individus à se défaire d'un objet et les leviers qui peuvent les encourager à s'insérer dans ce circuit de seconde vie des produits sont étudiées dans ce projet.
- **TERESA** : Traitement social de l'encombrement : prévention et réduction des déchets dans les styles de vie ordinaires et alternatifs (2011 – 2013), porté par l'Université de Caen Basse-Normandie
La notion de tension entre la société d'abondance du "tout jetable" et la société en émergence de sobriété à l'égard de la consommation est étudiée dans ce projet. Ce projet cherche à identifier pour les styles de vie correspondant à ces deux modèles, quels sont les types de rapports aux objets, à partir du moment où l'objet a accompli l'usage pour lequel il a été acheté, quels sont les éléments de choix qui conduisent les personnes à s'engager dans une démarche de transition vers un mode de consommation plus raisonnable.

- Sur le terrain

[Les directions régionales de l'ADEME](#), au travers du système d'aide de l'ADEME, apportent une aide à la réalisation d'études de faisabilité ainsi que des aides à l'investissement pour des recycleries ou des équipements de réparation. Elles apportent également une aide aux actions de communication, sensibilisation et formation en faveur du réemploi, de la réparation ou de la réutilisation (et plus généralement en faveur de la prévention des déchets et d'une consommation responsable).

Par exemple :

- En Nord-Pas-de-Calais l'ADEME finance le [programme BOREAL](#) vise pour le secteur brassicole à revenir à la consigne du verre dans le cadre d'un partenariat associant brasseurs, grande distribution, laveurs et collectivités.
- Un réseau de réflexion et d'expérimentation de la consigne pour réemploi, soutenu par l'ADEME a été fondé par les associations Ecoscience Provence et Zéro waste France, en partenariat avec quelques collectivités territoriales (<http://www.reseauconsigne.com/>).
- D'autres éléments sur le site OPTIGEDE Et <http://www.optigede.ademe.fr/consigne-reemploi-emballages>

7. Le recyclage et la valorisation des déchets

• **Recyclage (hors recyclage de la matière organique)**

[Le recyclage](#) vise à utiliser les matières premières issues de déchets, en boucle fermée (produits similaires) ou à défaut en boucle ouverte (utilisation dans d'autres types de biens).

- Contribution à la construction et aux réflexions sur le sujet

L'ADEME développe depuis son origine de multiples actions en faveur du recyclage.

Analyse de la chaîne de valeur du recyclage des plastiques en France

L'accélération du développement d'une filière de recyclage des plastiques est depuis l'origine une des priorités du contrat de filière passé entre l'État et le Comité stratégique de filière (CSF) Chimie & Matériaux. Cette étude, cofinancée par la Direction générale des entreprises (DGE), l'ADEME et l'Association alliance chimie recyclage (2ACR), en est la première étape. Originale par la dynamique collaborative mise en place et l'analyse large de l'ensemble de l'écosystème, cette étude définit les moyens nécessaires pour développer une industrie du recyclage « matière » des plastiques en France, nécessitant la création simultanée de débouchés sous forme de combustibles pour les flux non recyclables. Proposant un contrat d'expérimentation pour accélérer le recyclage des plastiques en France, elle montre la faisabilité « sociétale » d'un scénario « volontariste ».

Etude sur le positionnement et la compétitivité du recyclage en France

L'étude sur le positionnement et la compétitivité du recyclage en France, engagée par l'ADEME, a été pilotée avec la DGPR et la DGCIS. Elle vise à comprendre la place du recyclage français dans le contexte européen ainsi que les éléments internes ou externes qui favorisent ou défavorisent les acteurs français. Cette analyse « forces / faiblesses » des capacités industrielles de recyclage installées en France permet d'identifier et de mesurer les éventuelles sous- ou surcapacités, de comparer ce parc avec d'autres pays européens pour chacun des domaines. Un échantillon de treize domaines a été étudié avec pour chaque une analyse de trois sites français et de trois sites européens dans des pays proches. L'étude contribue également à l'identification d'opérations de recyclage à haute valeur ajoutée et présentant un potentiel de ré-industrialisation dans nos territoires. Enfin, l'étude fournit des éléments d'appréciation relatifs au potentiel d'exportation : selon les domaines, évaluer à quel moment et à quel niveau de préparation / affinage il paraît judicieux d'exporter de la matière, ou des produits élaborés, en créant le maximum de valeur ajoutée sur notre territoire avant l'exportation.

Le bilan du recyclage

Depuis 2001 l'ADEME réalise un bilan annuel du recyclage qui présente de façon unique dans le monde l'évolution sur les 10 dernières années du recyclage des principales matières à savoir métaux ferreux, 4 métaux non ferreux, papiers cartons, plastiques, verre et déchets inertes du BTP. Ce document présente les éléments du contexte technico-économique de ces secteurs sous forme de séries détaillées et d'analyses.

La dernière édition du Bilan National du Recyclage (2003-2012) sera très prochainement en ligne.

- Outils nationaux

Accord cadre papiers

L'ADEME et la DGPR ont copiloté la mise en place début 2011 d'un groupe de travail sur les papiers de bureau dont les travaux ont abouti à la signature le 6 février 2012 d'une convention sur un « engagement volontaire des acteurs professionnels et des partenaires institutionnels de la collecte et du recyclage des papiers de bureau ». Cet engagement vise à définir et mettre en place les moyens nécessaires pour recycler 200 000 t de papiers bureautiques issus de bureaux à horizon fin 2015 dans des conditions d'efficacité économique et environnementale permettant prioritairement le maintien et le développement de la filière française de recyclage. Ces travaux ont abouti notamment à la publication d'une [étude de préfiguration d'une obligation de recyclage des papiers de bureaux](#) lien internet :

Soutien aux acteurs

Accord Cadre national de l'Emploi et des Compétences dans le secteur du recyclage.

Le 14 juin 2011 a été signé cet accord (« ADEC recyclage ») entre les acteurs sociaux du secteur et les ministères de l'emploi et du développement durable.

L'ADEME participe financièrement à hauteur de 450 000 € à la mise en œuvre de cet accord qui concerne la promotion des métiers du recyclage et l'amélioration des performances en matière de valorisation et de recyclage. <http://www.lerecyclageaimelesjeunes.fr>

Création et mise en oeuvre d'un référentiel de certification de service relative à la sortie du statut de déchet

Afin d'accompagner le processus de professionnalisation et d'industrialisation du secteur du recyclage et de faciliter les relations entre clients et fournisseurs, FEDEREC a souhaité créer et mettre en œuvre un référentiel de certification de services pour :

- Répondre strictement aux critères de sortie du statut de déchet et plus spécifiquement aux dispositions techniques et administratives visées par les futurs règlements « établissant les critères permettant de déterminer à quel moment certains types de déchets cessent d'être des déchets » ;
- Apporter la garantie de la qualité du « produit » sortant (selon les matières visées) et la garantie du mode d'exploitation de l'installation productrice, aux usines consommatrices françaises et étrangères ;
- Apporter une dimension de « gestion de la qualité » (processus d'amélioration continue, etc.).

Il s'agit d'une certification de services QUALICERT, qui est la marque collective de certification de services de l'organisme certificateur SGS ICS. Le nom complet du référentiel est « QUALICERT – Collecte, réception de déchets, préparation et livraison de matières premières recyclées (Réf : RE/FED/01) ».

▪ R&D

L'ADEME soutient des thèses et de nombreux projets de recherche et développement et d'innovation, en particulier sur les plastiques, les métaux stratégiques, les déchets du BTP et les filières REP pour favoriser le recyclage de matières dans un logique d'économie circulaire. Ces travaux ont été, pour la grande majorité, sélectionnés dans le cadre d'appels à candidatures, [d'appels à projets](#) ou d'appels à manifestation d'intérêts :

- Appels à projets Eco-industries 2009-2010-2011-2012-2013 de la DGCIS auquel ont contribué l'ADEME et OSEO-BPI Bpifrance. Aucune reconduction de cet AAP conjoint n'est programmée pour 2015
- Appel à projets des éco-organismes Eco-Emballages, Ecofolio et Eco TLC ; l'ADEME s'associe aux appels à projets des éco-organismes pour renforcer et orienter la sélection des projets (notamment avec Eco, Ecomobilier)
- Appels à projets de l'ADEME en 2012-2013-2014 sur « Déchets du BTP » de l'ADEME
- Appels à projets 2014 et 2015 du réseau européen ERA-MIN d'agences de financement de projets de recherche sur les matières premières non énergétiques, de l'extraction des matières premières vierges au recyclage. L'ADEME finance des projets collaboratifs sur le recyclage de métaux stratégiques
- Appel à manifestation d'intérêt des Investissements d'avenir « Recyclage et valorisation des déchets »

- L'ADEME soutient également les travaux de RECORD, réseau coopératif de recherche sur les déchets et l'environnement.

- Sur le terrain

Dans le cadre du dispositif d'aide déchets les directions régionales de l'ADEME soutiennent les opérations de diagnostics, d'études de faisabilité et d'investissement. Les aides à l'investissement se partagent entre les centres de tri de déchets ménagers et de déchets industriels non dangereux et les investissements spécifiques de recyclage.

- **Recyclage de la matière organique**

- Contribution à la construction et aux réflexions sur le sujet

Les déchets organiques, générés par les particuliers, les collectivités ou les entreprises, représentent des gisements importants, et en l'absence de collecte séparative peuvent être dirigés vers des exutoires non adaptés à leur nature (élimination par incinération ou stockage).

Les projets de valorisation des résidus et déchets organiques illustrent les actions possibles dans la boucle « nutriments biologiques » de l'économie circulaire, dans un objectif de retour au sol de matière organique et éventuellement de production d'énergie.

Les possibilités d'actions sont vastes que ce soit en matière de prévention (lutte contre le gaspillage alimentaire dès le stade de la production), de gestion de proximité (compostage domestique ou partagé...) ou de valorisation (compostage, méthanisation).

Les projets de valorisation, pour être efficaces en termes de retour au sol, doivent être accompagnés de processus d'assurance qualité, dans un objectif d'innocuité et de réelle valorisation.

- Outils nationaux

Diffusion de l'information via le site Optigede.ademe.fr/valorisation-dechets-organiques
Manuel sur la collecte de biodéchets, réalisé par le réseau Compost Plus en partenariat avec l'ADEME

- Soutien aux acteurs

- Soutiens financiers (fonds déchets)

- aux collectivités locales, notamment dans le cadre de projet visant la prévention de la production de déchets organiques (gestion de proximité), dans le cadre d'opérations de collectes séparatives de biodéchets des ménages, d'installations de valorisation des déchets organiques (compostage, méthanisation).
- Aux entreprises traitant des déchets organiques (compostage, méthanisation)

- Projet référentiel qualité des composts issus de TMB avec FNADE, METHEOR

- Référentiel qualité des composts issus de biodéchets avec le réseau Compost Plus [[Référentiel « ASQA \(Amendement sélectionné qualité attestée\) »](#)]

- Opération pilote de collecte sélective des biodéchets dans 80 restaurants parisiens adhérents du SYNHORCAT

- Actions avec l'association AMORCE

- R&D

Dans le domaine de la valorisation des déchets organiques, l'ADEME apporte un soutien financier à la R&D via :

- Le cofinancement de thèses de recherche avec un appel à candidatures annuel qui se clôt fin mars
- Appels à projets DOSTE (Déchets Organiques retour au sol Traitements et Energie) ; 2 éditions réalisées, une 3ème lancée fin 2014, qui a notamment permis le soutien à différents projets de recherche visant à améliorer la caractérisation des produits résiduels organiques et les impacts de leur retour au sol (environnementaux, coûts/bénéfices), mais également à développer le tri des biodéchets via la mise en œuvre de techniques innovantes pour ce flux tel que le tri optique
- Le soutien à d'autres projets, tel que SITERRE, visant à étudier procédé de construction de sols urbains fertiles à partir de déchets organiques et minéraux (en substitut de terre végétale).

▪ Sur le terrain

Dans le cadre du dispositif d'aide déchets les directions régionales de l'ADEME soutiennent les opérations de diagnostics, d'études de faisabilité et d'investissement. Les aides à l'investissement se partagent entre les installations de compostage ou de méthanisation, ainsi que les installations de déconditionnement ou d'hygiénisation indispensables pour valoriser les déchets organiques encore emballés ou contenant une fraction de sous-produits animaux, provenant des gros producteurs de déchets organiques notamment.

Par exemple le financement de différents investissements :

- Alsace :
 - Bio-déconditionneur à Strasbourg
 - Collecte séparée des biodéchets à Colmar
- Ile de France:
 - Méthanisation avec injection de biométhane et valorisation du digestat
- Exemple d'une opération pilote visant la collecte de biodéchets de restaurateurs : Opération pilote de collecte sélective des biodéchets dans 80 restaurants parisiens adhérents du SYNHORCAT

• **Valorisation énergétique**

[La valorisation énergétique des déchets](#), notamment via le conditionnement de la part non valorisable par recyclage des déchets (Combustibles Solides de Récupération), est à la lisière du concept d'économie circulaire et est une conséquence de sa mise en œuvre. La valorisation énergétique peut également précéder une phase de retour au sol de la matière organique ; c'est le cas de la méthanisation où la matière est tout d'abord digérée puis réintroduite dans les sols sous forme de digestat voire de compost. La valorisation énergétique est plus spécifiquement abordée au travers d'autres travaux de l'ADEME : notamment le scénario [2030/2050 de prospective énergétique](#).

De nombreux travaux sont entrepris par l'agence : révision des BREF, appels à projets recherche et investissements d'avenir, financement d'installations (nouveaux exutoires pour les CSR, optimisation d'installations...).

8. Actions transversales ou participation à des travaux contribuant à l'économie circulaire.

Programme national de prévention des déchets (PNPD)

Le Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (MEDDE) a établi le [Programme national de prévention des déchets 2014-2020](#) en réponse à la directive cadre déchets de 2008.

Publié au journal officiel en août 2014, ce programme est le résultat d'un important travail de concertation, entre toutes les parties prenantes, réalisé dans le cadre du groupe de travail Prévention du Conseil National des Déchets. Le MEDDE et l'ADEME ont dressé au préalable le bilan des actions déjà menées dans le passé, mené une réflexion sur les objectifs à atteindre, identifié des flux prioritaires et initié la réflexion sur les actions à entreprendre.

[Ce programme national de prévention comporte 13 axes et 54 actions](#) avec pour volonté de cibler tous les acteurs et tous les flux de déchets (les déchets du BTP étant notamment en priorité 1).

Il fixe des objectifs quantifiés comme la réduction de 7% des quantités de DMA produits/hab. à horizon 2020 (cet objectif est par ailleurs revu à la hausse à 10% dans le cadre du projet de LTECV) et vise à découpler la production de déchets de la croissance économique.

En particulier, la lutte contre le gaspillage alimentaire est érigée en priorité nationale. Suite au [Pacte National de Lutte contre le gaspillage alimentaire](#) (juin 2013) et au programme d'actions défini dans le PNPD 2014-2020, le [rapport du député Guillaume Garot](#) (avril 2015) formule un certain nombre de propositions concrètes. Elles visent à

- améliorer la mesure de ce gaspillage ;
- accompagner l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire et à réduire ce gaspillage (producteurs, transformateurs, distributeurs, consommateurs). à travers le développement d'outils adaptés et le soutien à l'innovation ;
- mobiliser les parties prenantes ;
- accompagner le changement de comportement via des signes de reconnaissance (certification), formations et campagnes de communication adaptées.

Appels à projets

Avec le Ministère de l'environnement, du développement durable et de l'énergie, l'ADEME a engagé deux appels à projets l'un sur les territoires « [zéro déchets, zéro gaspillage](#) » l'autre sur les [territoires à énergie positive pour la croissance verte](#) avec respectivement 58 et 212 lauréats. Ces appels à projets visent à disposer de territoires exemplaires qui limitent la consommation des ressources par de nouvelles politiques ambitieuses.

De façon générale, les territoires ayant la compétence collecte et ou traitement des déchets occupent une place de plus en plus importante dans le développement de l'économie circulaire à leur échelle locale. Les collectivités qui composent ces territoires sont responsables de la mobilisation d'une partie des flux qui deviendront ressources pour les entreprises de production, investissent dans les outils de tri et préparation de la matière, organisent ou soutiennent les filières de valorisation locales. Elles sont prescriptrices dans le cadre de la commande publique et peuvent renforcer l'animation vers les entreprises de leur territoire sur certains piliers de l'économie circulaire (démarches d'EIT, soutien à l'éco conception, au développement de l'économie de fonctionnalité). Leurs objectifs sont aussi bien environnementaux (diminution du stockage par exemple) qu'économiques et sociétaux (renforcer l'attractivité du territoire, participer à la compétitivité des entreprises et donc à la préservation des emplois locaux).

Les actions réalisées sur les territoires zéro déchet zéro gaspillage seront communiquées sur le site OPTIGEDE.

Guides

En 2014 l'ADEME en partenariat avec l'Association des Régions de France a réalisé, à la demande de la Conférence Environnementale [un guide méthodologique du développement des stratégies régionales d'économie circulaire en France](#). Ce guide permet aux acteurs territoriaux de disposer d'un cadre de réflexion et de pistes d'action pour définir et mettre en place une stratégie territoriale. Ce document s'appuie sur différents exemples.

Etudes sectorielles

L'ADEME termine une étude débutée en 2015 sur l'opportunité de l'économie circulaire dans l'éolien. Cette étude vise à balayer l'ensemble du cycle de vie de l'éolienne et de regarder comment les

différents piliers de l'économie circulaire sont susceptibles d'améliorer la performance de la filière et de générer des opportunités économiques.

L'étude de l'évaluation du gisement de bois et son positionnement dans la filière bois/bois énergie (synthèse à paraître) vise avant tout à disposer d'une évaluation des gisements «déchets bois» et de dresser une photographie actuelle et factuelle de la filière (productions, échanges, consommations) des déchets. La production de déchets de bois (hors connexes de sciage) atteint en 2012 près de 7,2 millions de tonnes, dont environ 1 million est auto consommé par les sites les produisant. Deux scénarios prospectifs à horizon 2025 ont été étudiés pour la filière : "Valorisation Matière des déchets bois" et "Valorisation Energie des déchets bois". Sur la base d'éléments contextuels uniquement, l'exercice a permis de positionner les modes de valorisation des déchets bois en fonction des évolutions potentielles de la filière bois/bois énergie.

Comité des METAux Stratégiques (COMES)

L'ADEME est membre du COMES et participe à deux des cinq groupes de travail :

- Le GT 3 Recyclage dont l'ADEME assure la vice-présidence a pour objectif de définir et soutenir les différentes actions nécessaires au développement du recyclage de ces matières tant par les développements technologiques, que des mises en relation d'acteurs ou la mise en place de réglementations adaptées.
- Le GT5 Substitution et économie de matière dont l'objectif est de déterminer et d'accompagner les actions nécessaires à la limitation de l'utilisation de matières stratégiques afin de limiter la vulnérabilité des industriels.

Conseil National de l'Industrie (CNI)

Comité Stratégique de Filière pour les éco-industries (COSEI)

L'ADEME participe activement aux travaux du COSEI notamment dans le cadre du groupe de travail sur la valorisation industrielle des déchets (COSEI-VID). Ce groupe de travail traite de l'ensemble de la valorisation des déchets et structure l'action autour des sous-groupes suivants auxquels participe ou contribue l'ADEME

- Eco-conception et recyclabilité, dont l'objectif est de mieux intégrer la recyclabilité dans l'éco-conception.
- Pacte recyclage et économie circulaire qui doit faire émerger et pérenniser un système de relations structurant avec, notamment, des engagements volontaires pour la mise en place d'une coopération entre les acteurs
- Equipementiers, qui vise à faciliter les projets et les connexions entre les PME et les grands groupes
- Sites illégaux et trafics associés afin de permettre une meilleure collaboration entre les professionnels, l'administration et les forces de police, gendarmerie et douane dans l'objectif de mettre un terme aux trafics qui outre les atteintes à l'environnement en France et dans le monde induisent une perte de matière pour l'industrie française et européenne.
- VHU, qui doit faire émerger des solutions afin d'atteindre les objectifs 2015 de recyclage/réutilisation et valorisation.
- Combustibles solides de récupération, qui vise à partager l'information sur ce thème et à établir une feuille de route.

Section thématique économie circulaire

Le CNI a mis en place un groupe transversal inter-filières afin de développer les engagements en matière d'économie circulaire. L'ADEME participe à ces travaux.

Comité Stratégique de Filière Chimie et Matériaux

Le CSF chimie et matériaux s'est d'une part doté d'un GT1 sur Economie circulaire et recyclage et part d'une Association Alliance Chimie Recyclage (2ACR) œuvrant sur ce champ. Dans ce cadre les professionnels engagent en 2013 des travaux pour :

- Améliorer la connaissance de la chaîne de la valeur du recyclage des plastiques
- Etudier des mécanismes d'amortissement des fluctuations des cours des matières premières de recyclage.

- Favoriser des engagements volontaires concernant la production et l'utilisation des matières premières de recyclage.

L'ADEME est étroitement associée à ces travaux et participe à ceux-ci.

Comité Stratégique de Filière pour les industries extractives et de première transformation

L'ADEME a participé aux travaux du groupe de travail économie circulaire pour la préparation du contrat stratégique de la filière.

PEI

L'enjeu du Partenariat européen de l'innovation (PEI), mis en place par la commission européenne, est l'efficacité des ressources en Europe pour répondre aux défis de sécurité d'approvisionnement en matière première, de protection de l'environnement et de compétitivité. Ce partenariat mobilise l'ensemble des acteurs de la chaîne de la recherche et de l'innovation aux niveaux régional, national et européen pour identifier et mettre en œuvre de nouvelles actions et créer des synergies entre les différents instruments existants.

L'ADEME a participé en tant qu'expert dans un des cinq groupes de travail chargé de la rédaction des documents stratégique et opérationnel ainsi que du suivi de la mise en œuvre des actions retenues. Ce groupe est consacré à l'amélioration du cadre réglementaire en faveur du recyclage, de l'utilisation efficace en ressources.

ERANET ERA MIN

La Commission européenne dans la cadre de son Initiative Matières Premières a mis en place un partenariat, ERA-MIN, entre 9 pays afin de préparer une feuille de route de la recherche européenne sur les matières premières non énergétiques. Le CNRS assure la coordination de ce programme de 4 ans. L'ADEME, partenaire de ce réseau contribue à ses orientations et finance des actions visant le recyclage et portées par les acteurs français en partenariat avec d'autres pays.

ECOINNOV-ERA

ECOINNOV-ERA est un réseau européen type ERANET qui porte sur l'éco-innovation. Plus particulièrement, ce réseau soutient des options sensiblement nouvelles visant un haut degré d'efficacité dans la gestion des ressources naturelles. 3 démarches sont couvertes : l'innovation systémique et institutionnelle ; les procédés et les produits durables ; le recyclage et la réutilisation des déchets et des eaux usées.

L'ADEME et l'ANR participent à ce réseau, l'ANR étant plus particulièrement chargée des appels à projets et du financement des opérateurs français. L'ADEME pour sa part a assuré le secrétariat du premier appel à projets et est chargée du suivi des 6 projets qui ont été sélectionnés en 2012. L'agence contribue aussi aux activités hors appels à projets, en particulier un travail sur les formations universitaires et les communautés de connaissances.

Responsabilité élargie des producteurs (REP)

De très nombreuses actions pour le développement, la mise en place et le suivi des [filières REP](#) sont pilotés ou accompagnés par l'ADEME. Sans pouvoir les détailler toutes, de nombreuses actions concernent directement l'économie circulaire en particulier celles portant sur l'éco-conception, au travers de la mise en place de guides, de diagnostics et d'objectifs de diminution des tonnages, et celles portant sur l'amélioration permanente du recyclage.

OPTIGEDE : Retours d'expériences et diffusions d'outils

[OPTIGEDE](#) recense plus de 1 000 expériences de terrains sur le gaspillage alimentaire, la sensibilisation, les manifestations éco-responsables, le réemploi et la réparation, la consigne des emballages, le compostage...

Le site met aussi en visibilité des outils à destination des collectivités et des entreprises, réalisés par l'ADEME et ses partenaires.

[Plateforme économie circulaire](#) (ouverture novembre 2015)

L'ADEME apporte son soutien financier et technique au projet de plateforme porté par l'Institut de l'économie circulaire et le CIRRID. Cette plateforme vise à permettre de rassembler les actions et les études de cas sur l'économie circulaire, mais aussi d'être un espace d'échange. Elle permet, à différentes échelles territoriales, de développer des plateformes personnalisées cohérentes alimentant une base globale. Elle a pour vocation d'être portée au niveau international.

Travaux sur la fiscalité du traitement des déchets et sur le financement du service public de gestion des déchets (SPGD)

L'ADEME est associée aux travaux nationaux sur l'évolution de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) est due par les exploitants d'installations de traitement de déchets dangereux et non dangereux.

[La tarification incitative du SPGD](#), que ce soit pour les particuliers ou les entreprises (sous forme de TEOM, REOM ou Redevance Spéciale), est un levier important pour initier de nouveaux comportements. Les retours d'expérience montrent une forte diminution des tonnages de déchets résiduels, une amélioration de la valorisation matière et dans la majorité des cas étudiés, une diminution du tonnage global de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) collectés par le service public. Le développement de la tarification incitative et de la redevance spéciale sont des axes de la future politique déchets (programme national de prévention 2014-2020, projet loi TECV et plan déchets 2025). L'ADEME accompagne la mise en place de la tarification incitative sur le terrain par des aides financières et des guides techniques. L'Agence suit également des projets sur la durée afin de connaître les impacts techniques, économiques et environnementaux de la mise en œuvre d'un financement incitatif.

Investissements d'Avenir.

Le programme des [Investissements d'Avenir](#), est destiné à accompagner des projets favorisant l'innovation et la création d'emplois non délocalisables dans des secteurs à forts potentiels pour l'économie nationale. Il s'agit de renforcer les avantages compétitifs stratégiques de la France. La mise en œuvre des Investissements d'Avenir est pilotée par le Commissariat Général à l'Investissement (CGI). Il s'appuie sur plusieurs opérateurs dont l'ADEME, qui est en charge de l'innovation pour la transition écologique et énergétique.

Différents appels à projets visent des actions qui s'intègrent dans le développement d'une économie circulaire. C'est notamment le cas de l'appel à manifestation d'intérêt économie circulaire et déchets qui a déjà soutenu 13 projets innovants. De nouveaux projets ont été déposés en 2015. Ce dispositif est prolongé.

[L'appel à manifestation d'intérêt « industrie et agriculture éco-efficientes »](#) vise à soutenir des projets innovants (expérimentations, démonstrateurs, premières industrielles, mises en œuvre à l'échelle 1), dans l'industrie, l'agriculture et la filière bois, répondant au moins à l'un des deux objectifs suivants : produire en utilisant moins d'énergie et en rejetant moins de gaz à effet de serre et produire en utilisant moins de matière et/ou d'eau. Il est ouvert jusqu'en novembre 2016.